



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des salariés de Pôle emploi

Question écrite n° 29023

Texte de la question

M. Éric Girardin appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur le personnel travaillant dans les établissements de Pôle emploi. Dans la situation actuelle, les agents de Pôle emploi se sont mobilisés afin de permettre le paiement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres dans les secteurs primordiaux et dans de nombreuses autres actions. M. le ministre de l'économie et des finances a annoncé la possibilité d'octroi de prime pour les salariés travaillant dans le contexte difficile que traverse le pays. Malheureusement, Pôle emploi, du fait de sa typologie juridique, n'entre pas dans ce champ d'application. Aussi, il lui demande s'il est envisageable que les agents de Pôle emploi obtiennent une reconnaissance autre que verbale au vu des efforts fournis afin d'assurer la continuité de service.

Données clés

Auteur : [M. Éric Girardin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29023

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 juin 2020

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3119

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)